

## Comité Directeur

ASCPA OMNISPORTS L'ASCPA Omnisports est composée de 22 associations sportives et de 8 associations culturelles. COMITE DIRECTEUR - BUREAU - COMMISSIONS Le comité directeur, composé de 8 à 18 membres, exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts et règlements, et, notamment - Contrôle le suivi du projet de l'ASCPA Omnisports adopté lors de l'assemblée générale électorale - Élit, en son sein, pour 4 ans le Président de l'ASCPA Omnisports, et, en cas de vacance, procède à une nouvelle élection - Approuve tout projet de règlement soumis à l'assemblée générale et élaboré par le bureau ainsi que tout projet ultérieur de modifications - Prononce les adhésions - Informe l'assemblée générale de la création et la suppression des commissions, définit leurs attributions et élit leurs Présidents. - Propose à l'assemblée générale le montant de l'adhésion et de la cotisation des associations membres L'équipe du comité directeur de l'A.S.C.P.A. Omnisports est composée actuellement de 16 personnes volontaires et bénévoles. 2 sièges sont vacants. Les Membres du BUREAU DE L'ASCPA Omnisports

Président : Yves PERIAT (ASCPA Judo) Vice-président : MICHEL GAUSSEM (ASCPA Rugby) Délégué aux Associations Sportives de l'A.S.C.P.A. Omnisports

Vice-président : JACKY ROUSSEAU (ASCPA Rando Pédestre) Délégué aux Relations Extérieures Vice-présidente : CATHERINE ANDRE-FREZOULS (ASCPA Couture PW) Déléguée aux Associations Culturelles de l'A.S.C.P.A. Omnisports

Secrétaire : Brigitte BOISNARD (ASCPA Tennis)

Secrétaire-adjoint

Benoit RIZZO

(ASCPA Karaté)

Trésorière :

Christine TRINET

(ASCPA Natation)

Trésorière-adjoint

Hélène BARTHES

(ASCPA Rando Pédestre)

## Les Membres du Comité Directeur

Jean Philippe AUGER  
(ASCPA les Griffons)

Christiane COINDET(ASCPA Haltérophilie /Musculation/ Renf. Musculaire)

Claude CLARAC(ASCPA Aïkido)

Aude CUART (ASCPA Gym GR)

Bernard FAURY

(ASCPA Paléontologie)

Stéphane LARNAUDIE (ASCPA Les Griffons)

Fany MALCOURT

(ASCPA Judo)

Fabienne MARTIN (ASCPA Danse)

Le Président de l'ASCPA Omnisports.

Il est le représentant légal de l'A.S.C.P.A. Omnisports auprès des organismes (Jeunesse et Sports, CDOS,

FFCO, UFOLEP, Mairie de Pessac, Département de la Gironde, Conseil Régional, ...) et effectue donc à ce titre toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

Il préside les réunions d'assemblée générale, de Comité Directeur, de bureau et les réunions des Présidents

des associations membres de l'ASCPA Omnisports. Il informe et rends compte des évolutions de l'activité

de l'association et prends les décisions qui s'imposent avec l'appui du comité directeur.

Il est en relation étroite avec les vices présidents, la secrétaire et le trésorier.

Il assiste aux différentes manifestations internes ou externes à l'ASCPA. - Est le représentant légal de l'ASCPA Omnisports dans les actes de la vie civile ou en justice, - Dirige l'administration de l'association, - Ordonne les dépenses, signe les contrats d'embauche du personnel et ceux liant l'ASCPA Omnisports avec des tiers,- Est responsable de la gestion financière,- Est l'homme des relations publiques

## Les Vice-présidents .

- Ils assistent ou remplacent le Président dans ses fonctions selon la délégation qu'ils en reçoivent ou en cas d'empêchement du Président - Ils ont pour mission de développer et de proposer toute idée qui pourrait faire progresser l'ASCPA Omnisports dans le développement de ses actions et de son image

La Secrétaire générale ,

- Est chargée du fonctionnement administratif de l'ASCPA Omnisports. Elle s'assure que les structures fonctionnent normalement, en relation directe avec le(s) salarié(s) de l'ASCPA Omnisports - A la responsabilité de l'établissement des procès-verbaux de l'assemblée générale, du comité directeur et du Bureau - Veille à l'exécution des décisions prises par l'assemblée générale, le comité directeur et le bureau- Est responsable de la diffusion de l'information institutionnelle

La Trésorière,

- Est chargée de la gestion financière de l'ASCPA Omnisports, en conformité avec la réglementation en vigueur - Présente le bilan et le compte de résultat à l'assemblée générale annuelle, Elle peut se faire aider dans sa tâche par un expert comptable voir un commissaire aux comptes si la loi lui fait obligation. - Prépare le budget, en fonction du projet politique et supervise l'élaboration des conventions s'il y a lieu - Fournit tous les documents nécessaires au suivi et au bon fonctionnement de l'ASCPA Omnisports (Suivi budgétaire, plan de trésorerie, situation de trésorerie, investissement &hellip;) - Fournit chaque année sa comptabilité sous forme consolidée, c'est à dire le regroupement de l'ensemble des associations membres ainsi que celle du comité directeur aux organismes octroyant des subventions. - A la responsabilité de gérer le patrimoine financier de l'ASCPA Omnisports

Les COMMISSIONS au sein de l'ASCPA Omnisports Les attributions de chacune des commissions sont définies par le comité directeur sur proposition du bureau. Dans la limite de leurs attributions, les commissions reçoivent délégation du comité directeur en vue de faire appliquer les règlements de l'ASCPA Omnisports. Elles doivent tenir au moins une réunion plénière par an. Sont créées les commissions suivantes - Développement de la pratique des jeunes - Festivités - Critères - Travaux/Équipements - Promotion (communication/information) - Commission de